

**Conseil Communal**  
**Séance du 17 décembre 2015**

*Etaient présents :*

*MM. BESSELING Yves, Bourgmestre-Président;*  
*NOTET P., MARS G., GROGNA J. et REYTER R., Echevins;*  
*ARNOULD F., ~~COLLARD D.~~, PIGEON E., PAUL C., LHOAS V.,*  
*SONNET M., CONRARD C., BURNON A., HENKINET F., MOUTON B.,*  
*~~LEYDER O.~~ et ~~DEREMIENS V.~~, Conseillers;*  
*GIERENS Bernard, Directeur général*

**La séance est ouverte.**

**19 heures 30 : REUNION CONJOINTE COMMUNE ET CPAS**

1. Synergies existantes et à développer entre la Commune et le CPAS.
2. Rapport d'activités du service « A Vaux Services ».
3. Rapport d'activités du service « Le Fer Bien ».
4. Rapport d'activités de « Cap Bonne Humeur ».
5. Présentation de l'épicerie sociale et de la vestiboutique.

**20 heures : CONSEIL**

**FINANCES**

**1. Approbation du budget du CPAS – Exercice 2016.**

**Présentation : V. LHOAS**

Le Conseil communal approuve le budget du CPAS qui se présente comme suit :

Service ordinaire

Recettes – Dépenses après la dernière MB de 2015 : 948.862,33 euros.

Recettes – Dépenses Exercice 2016 : 775.764,85 euros.

Intervention communale : 285.000,00 euros.

Service extraordinaire

Recettes – Dépenses après la dernière MB de 2015 : 245.701,29 euros.

Recettes – Dépenses Exercice 2016 : 22.250,00 euros.

## **2. Approbation du budget communal ordinaire – Exercice 2016.**

Le Conseil communal vote ce budget ordinaire 2016.

|                               |                |
|-------------------------------|----------------|
| <u>Recettes</u> :             | 9.326.028,36 € |
| <u>Dépenses</u> :             | 8.157.086,55 € |
| <u>Boni exercice propre</u> : | 590.597,76 €   |
| <u>Boni global</u> :          | 1.168.941,81 € |

## **3. Approbation du budget communal extraordinaire – Exercice 2016.**

Le Conseil communal vote ce budget extraordinaire 2016.

|                      |                |
|----------------------|----------------|
| <u>Recettes</u> :    | 5.263.491,00 € |
| <u>Dépenses</u> :    | 5.263.491,00 € |
| <u>Boni global</u> : | 0 €            |

## **4. Fixation de la dotation communale au budget 2016 de la Zone de Police Centre-Ardenne.**

Le Conseil communal intervient à concurrence de 239.750,00 euros dans le budget 2016 de la Zone de Police n° 5301 « Centre Ardenne ».

## **5. Marchés publics : fixation des conditions du marché – Dépenses extraordinaires inférieures à 8.500,00 euros HTVA.**

En vue de permettre au Collège communal d'engager la procédure et d'attribuer les marchés dans les meilleurs délais et dans des conditions d'efficacité, il convient de choisir le mode de passation et de fixer les conditions spéciales à ces marchés.

Le Conseil décide donc de choisir le mode de passation par procédure négociée sans publicité pour les acquisitions ou les services faisant l'objet de certains crédits inscrits au budget extraordinaire pour des dépenses limitées à 8.500,00 euros hors TVA.

## **6. Octroi des subsides annuels aux clubs de football pour la saison 2015 – 2016.**

**Présentation : P. NOTET**

A l'extraordinaire : 2.000,00 euros maximum par équipe pour les investissements.

A l'ordinaire :

Sur base de justificatifs de frais de fonctionnement annuels, cette aide sera répartie comme suit :

- un subside à l'équipe nationale de filles de Sibret d'un montant maximum de 2000 euros (justificatifs de frais de fonctionnement relatifs à l'équipe de filles);
- un subside à chaque club de foot (hors Valfoot) d'un montant maximum de 200 euros/équipe (justificatifs du club en fonctionnement ou investissement);
- un subside à Valfoot d'un montant de 200 euros/équipe (justificatifs en frais de fonctionnement de Valfoot).

**7. Approbation des budgets des Fabriques d'Eglises de Rosières et Remoiville-Remichampagne (Exercice 2016).**

| Exercice | Fabrique d'Eglise        | Intervention communale à l'ordinaire | Intervention communale à l'extraordinaire |
|----------|--------------------------|--------------------------------------|---|
| 2016     | Rosières                 | - 688,16 €<br>(corrigé)              | 0 €                                       |
| 2016     | Remoiville-Remichampagne | 21.610,38 €                          | 0 €                                       |

Le Conseil communal émet un avis favorable sur ces budgets.

**TRAVAUX**

**8. Construction d'un hall sportif (Première phase du hall sportif) - Travaux d'aménagement intérieur : fixation des conditions du marché.**

**Présentation : P. NOTET**

Dans le cadre de la création de la future infrastructure sportive (première phase) au Poteau de Morhet, il est proposé de procéder à l'aménagement intérieur, soit de procéder aux travaux de finition intérieure (enduits, chapes et sols industriels, menuiseries intérieures, revêtements de tablettes et de murs, peinture, revêtements, ...).

Le montant estimé du marché en procédure directe avec publicité s'élève à la somme de 107.877,27 euros TVAC.

**9. Construction d'un hall sportif (Première phase du hall sportif) – Techniques spéciales en 3 lots (électricité, sanitaires et chauffage) : fixation des conditions du marché.**

**Présentation : P. NOTET**

Dans le cadre de la création de la future infrastructure sportive (première phase) au Poteau de Morhet, il est proposé de procéder aux travaux de techniques spéciales, soit de procéder en 3 lots aux travaux relatifs à l'électricité, aux sanitaires et au chauffage.

Le montant estimé des marchés en procédure directe avec publicité s'élève à la somme totale de 139.108,86 euros TVAC, soit pour chaque lot :

- Électricité : au montant de 25.972,65 euros TVAC,
- Sanitaires : au montant de 32.795,84 euros TVAC,
- Chauffage : au montant de 80.340,37 euros TVAC.

**HUIS CLOS**

**La séance est levée.**